

AVIS PUBLIC

**ÉTUDE DE MARCHÉ pour AFFECTATION du service pour la mise en œuvre d' ACTIONS
PILOTES, consistant en des formations courtes dans les SECTEURS ÉCONOMIQUES 2
(chaînes d'approvisionnement bleues et vertes), présentes dans le catalogue de formation
de la MA.R.E. (CUP J45G19000040006)**

Code CIG Z583388E49

Provincia di Livorno Sviluppo srl

INVITE

Agences de formation accréditées avec des compétences étendues et une expérience avérée. Les organismes de formation doivent être accrédités dans l'un des 5 Territoires concernés par le MA.R.E. (Provinces de la Côte Toscane, de la Ligurie, de la Sardaigne, de la Corse et du Var, un département de la Région PACA française). Ces sujets sont invités à participer à l'ENQUÊTE DE MARCHÉ pour AFFECTATION du service pour la mise en œuvre d' ACTIONS PILOTES, consistant en des formations courtes dans les SECTEURS ÉCONOMIQUES 2 (chaînes d'approvisionnement bleues et vertes), présentes dans le catalogue de formation de la MA.RE Projet, dans le cadre des accords entre la Provincia di Livorno et la Provincia di Livorno Sviluppo srl, cron. n.m. 1829 et n. 1848, pour le « MA.R.E. "Marché transfrontalier du travail et Réseau des services pour l'Emploi" », financé par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, dans le cadre de l'Axe 4, Lot 1. Le projet entend exploiter le potentiel des territoires côtiers pour renforcer la marché du travail régional et transfrontalier et offrir de plus grandes possibilités d'emploi aux étudiants, aux travailleurs, aux chômeurs et aux chômeurs grâce à des actions telles que l'expérimentation de services pour soutenir l'adéquation de l'offre et de la demande de travail et pour faciliter la mobilité transfrontalière des travailleurs, aussi grâce à la définition de profils professionnels communs et de parcours de validation de compétences partagés dans une approche transfrontalière et multi-acteurs.

Il s'agit donc d'identifier un organisme de formation possédant des compétences et une expérience au travers d'un avis d'étude de marché. Le service sera attribué à la personne qui soumettra l'estimation économiquement la plus avantageuse, reçue dans les termes indiqués dans le présent avis public pour l'attribution du service, de la manière décrite à l'annexe A) - Disciplinaire faisant partie intégrante du présent avis.

Le montant de l'offre sur la base de l'offre est de **39.040,00 euros** plus TVA (si due)

1. Objet de cet avis

La mission porte sur la prestation de :

Mise en place de formations courtes au sein du Catalogue-Annexe C) du présent avis. Les cours auront lieu sur le territoire côtier toscan et en particulier dans les territoires de la province de Livourne, de la province de Viareggio et Massa Carrara. Cette activité de formation sera inhérente aux cours identifiés dans le Catalogue ci-joint. En particulier, les activités de cours doivent être réalisées avec une durée et un contenu cohérents avec les exigences de cet appel et écrites en détail dans "Annexe A) - Disciplinaire" à cet appel. La personne qui soumet la demande doit indiquer le coût horaire. Le service sera attribué à la personne qui soumettra le devis économiquement le plus avantageux, reçu dans les termes indiqués dans le présent avis public, pour la mission d'un service de mise en œuvre d' ACTIONS

PILOTES, consistant en des formations courtes dans les SECTEURS ECONOMIQUES 2 (filieres bleues et vertes) présentes dans le catalogue de formations de la M.A.R.E.

Les activités se dérouleront au FAD, pour les parties théoriques, à travers des plateformes en ligne en mode synchrone et en présence pour les parties pratiques. Les enseignants et les élèves doivent se conformer à la procédure de vérification de la certification verte conformément aux dispositions de la législation en vigueur (G.U. n° 226 du 21 septembre 2021, décret-loi n° 127 du 21 septembre 2021 contenant « des mesures urgentes pour assurer dans les secteurs public et privé la sécurité au travail en étendant le champ d'application de la certification verte COVID-19 et en renforçant le dispositif de dépistage).

La recherche et l'identification des utilisateurs appartenant aux cibles identifiées font également l'objet de cette notice. Cette recherche et cette identification doivent être effectuées conformément aux lois en vigueur et doivent garantir la transparence, une diffusion adéquate et l'égalité des chances. Toutes les obligations liées à la réalisation de l'activité (publicité, assurances, registres, etc.) telles que mieux détaillées à l'annexe A) -Disciplinaires seront à la charge de l'entrepreneur.

2. Durée

Le service débutera dès la signature du contrat et se terminera jusqu'au 31 mars 2022.

3. Exigences nécessaires et critères de sélection

Les organismes de formation agréés, individuellement, ne doivent pas se trouver dans l'une des conditions d'exclusion prévues par l'art. 80 du décret législatif 50/2016.

Critères d'évaluation de l'offre

Les prestations visées par le présent avis public seront attribuées selon le critère de l'offre économique la plus avantageuse en additionnant la note relative à l'offre technique et la note relative à l'offre économique.

La commission évaluera les offres techniques et économiques et procédera à l'attribution des notes en appliquant les critères et formules indiqués dans cet article.

Critère	Note maximale
Proposition technique	80 points
Offre économique	20 points
Le total	100 points

Le gagnant sera le concurrent qui aura obtenu la note la plus élevée, donnée par la somme de la note obtenue pour l'offre technique et celle obtenue pour l'offre économique.

Pour plus de détails sur l'offre technique et économique, voir l'annexe disciplinaire-annexe A);

A - Offre technique (max 80 points)

B - Offre économique (max 20 points)

Il y a un seuil minimum de 40 points. Le concurrent sera exclu de la course s'il obtient un score inférieur au seuil susmentionné.

Le service sera attribué à l'organisme de formation qui aura obtenu la note globale la plus élevée. Dans le cas d'offres ayant obtenu la même note totale, la prestation sera attribuée à l'agence qui obtiendra la meilleure note globale sur l'offre technique, et en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué.

4. Modalités et délais de soumission des propositions

Cette documentation doit être jointe au formulaire, **Annexe B)- Formulaire de candidature**, signé par le représentant légal du sujet proposant :

- photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'abonné.
- budget global pour la mise en œuvre de toutes les activités visées dans le Règlement - Annexe A) au présent avis.
- proposition technique
- offre économique

- déclaration, conformément à l'art. 46, 47 et 76 du décret présidentiel 445/2000, attestant l'inexistence des conditions d'exclusion prévues par l'art. 80 du décret législatif no. 50/16.

La proposition, complétée comme décrit ci-dessus, doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse électronique certifiée info@pec.plis.it au plus tard le 31 octobre 2021.

Pour la validité de la demande, la date d'arrivée du PEC indiquée ci-dessus sera considérée comme valable.

Tout autre mode d'envoi est exclu, sous peine d'irrecevabilité de la demande. Les candidatures envoyées après la date limite ne seront pas prises en considération.

Le texte suivant doit être indiqué dans l'objet de l'e-mail PEC contenant la Demande de participation et la documentation jointe : « **Participation à l'ENQUÊTE DE MARCHÉ pour ASSIGNATION du service pour la mise en œuvre d' ACTIONS PILOTES, consistant en des formations courtes en ÉCONOMIE SECTEURS 2 (filiales d'approvisionnement bleu et vert), présent dans le catalogue de formation du Projet M.A.R.E. (CUP J45G19000040006)** ».

5. Confidentialité

Les données personnelles des parties intéressées seront traitées, avec ou sans l'aide de moyens électroniques, dans une mesure limitée et pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la procédure.

Les données collectées dans le cadre de cette procédure seront traitées conformément à l'art. 13 du décret législatif no. 196 du 30 juin 2003 et modifications ultérieures. et le droit, de la part des intéressés, à la confidentialité des données sera assuré conformément à l'art. 7, 8, 9 et 10 du même décret.

6. Publicité

Cet avis est publié sur le site Web de la Provincia di Livorno Sviluppo srl jusqu'à la date utile pour la soumission des propositions.

7. Clauses de conclusion

Cet avis n'engage en aucun cas la Province de Livourne Sviluppo à établir des relations contractuelles avec les agences de formation qui seront identifiées comme d'éventuels contractants du service. Dans tous les cas, cet avis a une valeur purement cognitive et n'engage pas la Provincia di Livorno Sviluppo et, en cas de non-attribution, le gagnant ne pourra rien réclamer à la Provincia di Livorno Sviluppo.